

17 jan 2003 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 17 janvier 2003](#)

OIV

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutman, Secrétaire d'État à la Coopération au développement le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'adhésion de la Belgique à l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) (*). Lors de sa création en 1924, l'OIV comptait huit pays producteurs. La Belgique est membre de l'OIV depuis 1962. Par adhésions successives, 46 pays sont actuellement membres de l'OIV.

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutman, Secrétaire d'État à la Coopération au développement le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'adhésion de la Belgique à l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) (*). Lors de sa création en 1924, l'OIV comptait huit pays producteurs. La Belgique est membre de l'OIV depuis 1962. Par adhésions successives, 46 pays sont actuellement membres de l'OIV.

Sur la base du nouvel Accord, l'OIV poursuivra ses objectifs et exercera ses attributions en tant qu'organisme intergouvernemental à caractère scientifique et technique, de compétence reconnue dans le domaine de la vigne et des produits qui en sont issus. (*) fait à Paris le 3 avril 2001. Après trois ans et demi de travaux visant à réviser l'Arrangement international du 29 novembre 1924 qui a créé l'Office International de la Vigne et du Vin, la 4e séance de la Conférence internationale des pays membres de l'Office International de la Vigne et du Vin, tenue le 3 avril 2001, s'est conclue sur un nouvel Accord international portant création de l'OIV. La révision avait comme objectif la modernisation des missions et des moyens humains et matériels de l'Office et leur adaptation au nouveau contexte du secteur vitivinicole mondial.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe